

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 8 NOVEMBRE 2019

Présents : - enseignants : M. Peyroux, Mmes Deneuve, Houbert, Stravaux et Catelain

- parents élus : Mmes Mangote, Démare-Favand, Laisney, Ms Duval et Blondel.
- mairie de Trouville la Haule : Mme Desmarais, maire ; Mme Rillet, 1^{ère} adjointe
- mairie de Aizier : M. Folliot, 1^{er} adjoint
- mairie de Tocqueville : M. Tardiff, maire
- M. Germond, DDEN
- Mme Delamare, ATSEM

Absents excusés : M Mortreuil, IEN ; Mme Richer, enseignante (en congé de maternité), Mmes Lefrançois et Lasnier (parents d'élèves élues)

→ M. Blondel est désigné secrétaire adjoint pour la signature du procès verbal de ce conseil d'école.

Ordre du jour :

- présentation des parents d'élèves élus
- règlement de l'école et règlement du CE
- bilan de la coopérative
- prévision d'effectifs année 2020-2021
- manifestations (11 novembre, marché de Noël, spectacle, chorale et projet nature)
- PPMS
- questions diverses

Quelques rappels :

→ Les représentants de parents d'élèves constituent le comité de parents et participent aux réunions du conseil d'école. Leur rôle est double : prendre part aux décisions du conseil d'école ; dialoguer et permettre la liaison entre les familles et l'école. Ils peuvent être des médiateurs dont le seul but est de rechercher des solutions aux problèmes ou aux conflits. Dans le cadre du conseil d'école, les parents élus servent de relais auprès des autres parents. Seuls les représentants des parents titulaires peuvent voter.

→ Les attributions du conseil d'école sont les suivants :

- Voter le règlement intérieur de l'école,
- Pouvoir faire des propositions sur l'organisation de la semaine scolaire,
- Donner son avis dans le cadre de l'élaboration du projet d'école et de toutes questions intéressant la vie de l'école et notamment sur les actions qui sont entreprises pour atteindre les objectifs nationaux du service public d'enseignement, sur l'utilisation des moyens alloués à l'école, sur les conditions de bonne scolarisation des élèves en situation de handicap ou présentant toute autre difficulté, sur les activités périscolaires, sur la restauration scolaire, sur l'hygiène scolaire, sur la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

- Statuer sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui est de la partie pédagogique du projet d'école,
- Adapter le projet d'école,
- Etre consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école,
- Donner une information sur les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers, sur l'organisation des aides spécialisées, sur les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents d'élèves et notamment pour les réunions de rentrée.

→ Qui vote ?

- le directeur de l'école, les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants ayant travaillé dans l'école le jour du Conseil d'école, un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école (choisi par le conseil des maîtres de l'école)
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation (Si un titulaire est absent, c'est le premier sur la liste des suppléants qui vote.)
- le délégué départemental de l'Education nationale chargé de visiter l'école (DDEN)
- le maire (ou son représentant), un conseiller municipal désigné par le conseil municipal. En cas de transfert des compétences scolaires à une autre collectivité : siègent alors le maire de la commune (ou son représentant : conseiller municipal) et le président de la collectivité (ex communauté de communes) ou son représentant (conseiller communautaire chargé des affaires scolaires, par exemple) donc 2 votes.

→ Quel est le rôle du DDEN ?

Le DDEN a un rôle de médiation et de coordination entre les enseignants, les parents d'élèves, la municipalité, les services académiques. Il exerce une fonction de contrôle, de vigilance, de proposition :

- Inspection des locaux, du mobilier et de l'équipement
- Sécurité dans et autour de l'école
- Surveillance des effectifs
- Participation au projet de travaux et aménagement
- Restauration scolaire
- Transports scolaires
- Activités périscolaires
- Caisse des écoles

1- Présentation des parents d'élèves élus.

Mme Mangote, enfants en PS et en CP, Mme Démare-Favand, enfant en GS, Mme Laisney, enfants en MS et en CM2, Mme Lefrançois, enfants en GS et en CM2, Mme Lasnier, enfants en PS et en CE2, M. Duval, enfant en MS et M. Blondel, enfant en MS et en CP. Toutes les classes sont représentées par la liste des parents d'élèves élus.

Présentation des nouveaux enseignants : M. Peyroux qui remplace Mme Richer jusqu'à mi-novembre, Mmes Houbert et Stravaux, en alternance dans la classe de CE1-CE2 et Mme Catelain, dans la classe de CM1-CM2.

Mme Richer reviendra le lundi 18 novembre. Elle sera déchargée le jeudi par Mme Thieuselin.

2- Règlement de l'école et règlement du CE.

→ Lecture du règlement de l'école. Modifications éventuelles et vote.

Intervention de Mme Rillet, 1^{ère} adjointe de Trouville la Haule au sujet du point de règlement sur les gâteaux à l'école : les gâteaux faits par les familles lors de la kermesse ou autres manifestations sont-ils autorisés ?

Réponse de l'équipe enseignante : Oui, car ces manifestations ont lieu hors temps scolaire.

Intervention de Mme Rillet, 1^{ère} adjointe de Trouville la Haule au sujet du point de règlement sur le maquillage à l'école : Le vernis est-il autorisé ?

Réponse de l'équipe enseignante : Peu d'élèves ont du vernis. Le problème ne s'est pas posé.

Intervention de Mme Démare-Favand, parent d'élève élue sur le point au sujet de la tenue vestimentaire des élèves : Les écharpes sont-elles autorisées à l'école ?

Réponse de l'équipe enseignante : Beaucoup d'élèves ont des tours de cou. Les élèves qui ont des écharpes doivent les plier en 2 et passer l'extrémité dans la boucle formée. Ainsi, les risques d'étranglement sont évités au maximum. (à l'inverse de l'écharpe qui fait le tour du cou et pend de chaque côté.)

Règlement adopté à l'unanimité.

→ Lecture du règlement du CE. Modification à apporter : retirer « *le président de l'EPCI (ou RPI) ou son représentant* ». Adopté à l'unanimité.

3- Bilan de la coopérative.

Le compte-rendu d'activités et le compte-rendu financiers sont présentés au conseil d'école.

Au 31 août 2019, le solde de la coopérative était de 1 578,73 €.

4- Prévision d'effectifs pour l'année 2020-2021.

→ Rappel des effectifs actuels :

Classe de PS-MS : 7PS + 13 MS = 20 élèves

Classe de GS-CP : 13 GS + 12 CP = 25 élèves

Classe de CE1-CE2 : 10 CE1 + 11 CE2 = 21 élèves

Classe de CM1-CM2 : 4 CM1 + 9 CM2 = 13 élèves

Total de l'école pour cette année : 79 élèves pour 4 classes.

Lors de la prochaine rentrée, en septembre 2020, une dizaine d'élèves arriveront en petite section et 9 élèves partiront de l'école puisque 9 élèves sont inscrits en CM2.

Intervention de M. Duval, parent d'élève élu : Tous les enfants de Tocqueville et Aizier vont-ils à l'école de Trouville la Haule ?

Réponse de M. Tardiff, maire de Tocqueville : Quelques enfants de la commune vont à Fourmetot.

Réponse de M. Folliot, 1^{er} adjoint Aizier : Un enfant de la commune va à Bourneville car la nourrice y habite.

5- Manifestations.

→ L'école participera à la **commémoration du 11 novembre** à Aizier. Nous irons chanter la Marseillaise et déposer les objets fabriqués dans les classes. Environ 25 élèves seront présents.

→ **Le 29 novembre, le magicien ROMANO** viendra à l'école pour un spectacle devant les élèves de l'école. Spectacle offert par la coopérative de l'école (509 €).

→ **Le 6 décembre auront lieu notre marché de Noël et la chorale de Noël.**

Le marché de Noël sera ouvert à partir de 16h30. Vous pourrez y acheter des objets fabriqués en classe par les élèves (décorations de Noël, sablés, ...).

À 18 heures, les élèves chanteront quelques chants de Noël dans la salle communale puis les parents présents pourront à nouveau faire des achats au marché de Noël jusqu'à 19 heures environ.

Intervention de Mme Rillet, 1^{ère} adjointe de Trouville la Haule : une soirée théâtre pour le Téléthon a lieu le 7 décembre dans la salle communale et la troupe a demandé s'il était possible de répéter le 6 décembre.

L'heure de la chorale est maintenue pour l'instant et Mme Rillet demandera à la troupe de théâtre de venir répéter plutôt vers 19h. Si cela n'est pas possible, l'heure de la chorale sera avancée à 17h30.

→ **Projet Nature** : C'est le thème retenu cette année. Un partenariat avec la Maison du Parc a été demandé pour subventionner des animations. Les animations proposées par la Maison du Parc étant complète, nous nous sommes tournés vers d'autres associations pour mener le projet.

Les PS-MS aborderont ce thème par le biais des animaux (observation, besoins, manifestations de la vie animale). Pour cela, 2 animations ont été retenues :

- Insectes et drôles de bêtes (association « le Ludokiosque »)
- Le monde des abeilles (La Roulotte Scarabée)

Les GS-CP travailleront aussi sur ce thème par le biais des petites bêtes. Les 2 animations retenues sont :

- Découverte des p'tites bêtes aquatiques (Fédération pour la pêche)
- Insectes et drôles de bêtes (association « le Ludokiosque »)

Les CE1-CE2 découvriront le monde du vivant et ses besoins, et seront sensibilisés à la protection de l'environnement. Les 2 animations retenues sont :

- Je jardine au potager (Jardins de l'Abbaye de Boscherville)
- Atelier « compost » (Jardins de l'Abbaye de Boscherville)

Les CM1-CM2 étudieront l'organisation et le fonctionnement des plantes (nutrition, reproduction et place dans l'environnement). Les 2 animations retenues sont :

- L'herbier gravé (La Roulotte Scarabée)
- Cuisine des plantes sauvages (Pissenlit et compagnie)

Une exposition des travaux réalisés aura lieu en fin d'année scolaire.

Intervention de Mme Deneuve pour demander si un jardin pourrait être mis en place par la mairie à côté du Foyer Pédagogique. Accordé par Mme Desmarais, à condition de bien l'entretenir.

6- PPMS et sécurité.

Un exercice incendie a eu lieu pendant la première période : rien à signaler. L'évacuation s'est faite dans le calme. C'est la sirène du mégaphone qui a été utilisée pour donner l'alerte.

Le PPMS attentat a été fait le 10 octobre : confinement dans les classes, silencieusement, puis évacuation : rien à signaler à part un peu de peur de la part des élèves de maternelle. L'alerte et la fin d'alerte pour évacuation ont été données par SMS sur les téléphones portables personnels.

Le PPMS « transport de matières dangereuses » est repoussé au 19 novembre. Confinement dans la classe de PS-MS puis évacuation.

Présentation du classeur « sécurité » au conseil d'école.

Intervention des parents d'élèves élus pour demander si une personne qualifiée pourrait venir observer le PPMS du 19/11.

Réponse de la mairie et de l'école : Le 19/11 est une journée d'exercice PPMS à l'échelle nationale, les observateurs qualifiés ne seront pas disponibles.

Demande de l'équipe enseignante : Pour le PPMS du 19/11, serait-il possible qu'un représentant de la mairie soit présent pour tenir le rôle d'observateur ?

Pas de problèmes pour la mairie, selon les disponibilités.

7- Questions diverses.

Des parents pour l'école : Les membres de l'équipe enseignante ont-ils une formation valide aux premiers secours ? Des recyclages sont-ils à envisager ?

Réponse de l'équipe enseignante : 4 enseignantes sur 5 ont le PSC1 mais n'ont pas eu de « mise à jour ». En revanche, une enquête venant de l'Inspection à ce sujet a été remplie au mois de septembre 2019.

Les parents d'élèves demandent si la mairie de Trouville la Haule peut « recycler » les PSC1 des enseignantes comme elle le fait pour son personnel communal.

Réponse de la mairie : C'est de la compétence de l'Education Nationale. Les enseignantes ont été invitées lors de la formation sur l'utilisation des extincteurs organisée par la mairie en 2019.

Des parents pour la mairie :

- Est-il possible de changer le panneau d'affichage devant l'école pour un panneau grillagé qui limiterait les dégradations ?

Réponse de la mairie : Il existe un tableau grillagé à côté de la porte de l'école vers le parking. Il sera installé prochainement à côté du portail de l'école.

- L'installation d'une alarme incendie audible dans toute l'école est-elle prévue ?

Réponse de la mairie : Le devis a été reçu aujourd'hui. Il est de 1 800 €, non subventionné. Le devis sera proposé au vote au conseil municipal du 18/11 et l'alarme sera mise en place au plus tard pour la rentrée de septembre 2020 (si acceptation du conseil municipal).

Intervention de M. Folliot qui propose de faire un devis chez un autre artisan pour faire jouer la concurrence. Mme Desmarais est d'accord mais il faudra que le devis soit fait pour le conseil municipal du 18/11.

- Est-il envisageable que l'équipe des parents d'élèves élus se réunisse dans l'école sur le temps du périscolaire pour la préparation des conseils d'école et manifestations ?

Réponse de la mairie : Une salle dans le Foyer Pédagogique est mise à votre disposition.

Les parents répondent qu'il est contraignant de venir prendre les clés de cette salle le matin en mairie car les horaires d'ouverture de la mairie ne sont pas toujours compatibles avec les horaires des parents.

Intervention de Delphine Catelain : Si la mairie est d'accord, et à condition que les parents envoient un mail pour signifier l'occupation de la salle à la mairie en précisant la date et les horaires, les parents peuvent prendre la clé à l'école le jour de la réunion et la remettre à l'école le lendemain. La mairie n'y voit pas d'inconvénients.

Intervention de Mme Desmarais au sujet de l'utilisation du Foyer Pédagogique par les parents d'élèves par rapport au congélateur qui s'y trouve. À qui est-il ? Est-il en fonctionnement ? Contient-il de la nourriture ? Il est important de s'en occuper afin d'éviter les problèmes d'hygiène.

Les parents assurent que s'il y a un congélateur, il n'a pas été utilisé pour stocker de la nourriture puisqu'ils utilisent les armoires de la salle lors de la kermesse.

Intervention de Delphine Catelain pour prendre date avec les parents d'élèves pour ranger ce Foyer Pédagogique et faire un inventaire de ce qui s'y trouve.

De l'école pour la mairie :

- Merci à la mairie d'avoir mis à disposition aussi rapidement Mariella pour accompagner la classe de GS-CP à la salle communale et aider lors des activités « pâtisserie » et « arts visuels ».
- Est-ce possible de faire les prochains conseils d'école à l'école plutôt qu'à la mairie ?

Réponse de la mairie : Pas d'opposition.

Intervention de M. Germond, DDEN au sujet de la visite annuelle de l'école. Elle n'aura pas lieu puisque la mairie de Trouville la Haule est réactive en ce qui concerne la sécurité et le bien-être des élèves. De plus, M. Germond n'adhère pas à la nouvelle fiche d'observation que doivent utiliser les DDEN lors de leurs visites. En revanche, si le moindre problème survient, il peut intervenir.

Fin du conseil d'école à 19h30.